

## **Profession de foi – Candidature individuelle à la Section 42 (ex-39) du Comité national de la recherche scientifique**

Cher·e·s collègues,

Sociologue de formation, je présente aujourd'hui ma candidature à la Section 42 (ex-39) du Comité national du CNRS. Cette section, par sa vocation interdisciplinaire, est un espace précieux pour faire dialoguer géographes, sociologues, urbanistes, politistes, anthropologues, autour des relations complexes entre sociétés, espaces et territoires.

En tant que chargée de recherche au laboratoire CRESSON (UMR 1563 Ambiances Architectures Urbanités), je mène des travaux sur la guerre de la Russie en Ukraine et sur des conflits urbains et environnementaux en Russie et en France. Mes recherches s'intéressent aux répercussions de la guerre sur les milieux, les territoires et les vécus individuels, tant en Ukraine que parmi les réfugié.e.s ukrainien.n.e.s en Europe. Mon approche est à la fois ethnographique et interdisciplinaire, ancrée dans une sociologie de terrain au long cours attentive aux dimensions spatiales des rapports sociaux, aux enjeux politiques de l'aménagement et aux processus de fabrication des territoires « par le bas ». L'hybridation méthodologique et théorique est, pour moi, une richesse à cultiver. Elle est au cœur de mes engagements scientifiques, dans des collectifs de recherche interdisciplinaires, des projets collaboratifs ou des démarches de sciences partagées.

Je suis membre du conseil de laboratoire d'AAU ainsi que du comité de direction de l'équipe grenobloise du laboratoire. Je suis adhérente au sein de SUD Recherche EPST.

Si je suis élu·e, je m'engage à :

- Promouvoir une évaluation équitable et transparente, valorisant la diversité des approches, des terrains et des parcours ;
- Veiller à la reconnaissance de toutes les formes d'investissement scientifique, y compris les travaux collectifs, les enquêtes longues, les engagements dans les laboratoires, l'édition ou la dissémination scientifique ;
- Défendre une recherche publique, critique, collective, indépendante et ouverte internationalement, en lien avec les enjeux sociaux, territoriaux et environnementaux, en opposition aux logiques de pilotage centralisé et de mise en concurrence (comme le projet de Keylabs), tout en valorisant tous les personnels et métiers de la recherche ;
- Porter une attention particulière aux jeunes chercheur·e·s, aux situations de précarité, et aux inégalités de genre dans la recherche, au moment des recrutements ainsi que dans la vie des labos ;
- Contribuer à un dialogue interdisciplinaire exigeant, valorisant la diversité des approches et la qualité des recherches, sans hiérarchisation ni critères externes de performance.

Je vous remercie pour votre attention et, si vous le jugez pertinent, pour votre soutien à cette candidature.

Bien cordialement,

**Perrine Poupin**

Chargée de recherche – UMR AAU – ENSA de Grenoble

[perrine.poupin@cnrs.fr](mailto:perrine.poupin@cnrs.fr)



**ÉLECTION DES SECTIONS  
DU COMITÉ NATIONAL DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE  
Mandat sept.2025 – sept. 2029  
Collège B1  
Section 42 (ex-39) - Espaces, territoires,  
sociétés**

**Perrine, Poupin, AAU, Grenoble, CRCN CNRS**

Avec le soutien de



Le Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) est un acteur clé sur la carrière des chercheurs et chercheuses : recrutement (jury d'admissibilité de concours), "évaluation", avis sur les avancements, mise en alerte ou même insuffisance professionnelle pouvant conduire au licenciement. Les sections dans leur discipline et le CoNRS dans son ensemble interviennent également par leurs avis sur les projets scientifiques et la prospective, les écoles thématiques, la contractualisation des unités, etc.

On le voit, ces missions ne relèvent malheureusement pas toutes de "l'évaluation-conseil" que nous prônons, la seule qui permette à chacun et chacune d'exercer au mieux ses missions. Pour autant, les sections du comité national étant toujours majoritairement constituées d'élus-e-s, il importe d'y participer pour porter les valeurs que nous partageons et ne pas laisser carte-blanc aux tenants de la prétendue "excellence" et autres opportunistes.

Les réformes mises en place ces dernières années ou envisagées par la direction vont toutes à l'encontre du principe d'un service public de recherche. La destruction des collectifs de travail et des statuts, la précarisation toujours plus grande du personnel et des structures en sont partie intégrante. La volonté du PDG de réformer l'organisation du CNRS en instituant des laboratoires « Key-Labs » et en y concentrant les moyens financiers et humains en est l'exemple le plus criant.

Les élu-e-s soutenu-e-s par Sud Recherche au Comité national lutteront pour une recherche publique pérenne :

- En promouvant une évaluation qui apporte un réel soutien à chaque chercheur ou chercheuse, sans faire peser la menace d'une "sanction" : au lieu de refaire le travail des revues en prétendant "juger" la qualité ou la quantité des articles publiés, se rapprocher de chaque collègue pour analyser les difficultés qu'elle ou il peut rencontrer, et chercher ensemble les leviers pour améliorer la situation. En s'attachant à une évaluation qui prenne en compte le contexte d'exercice, l'équipe, l'unité, les moyens, etc. ;
- En exigeant la transparence de toutes les étapes des procédures dans lesquelles les sections interviennent, y compris pour tous types de recrutement et de suivi de carrière ;
- En luttant contre la casse des organismes publics de recherche et promouvant une recherche publique ne travaillant que pour l'intérêt général, alimentant le débat public, orientée par l'utilité sociale, et dont le statut garantirait réellement l'indépendance ; une recherche au caractère transversal et interdisciplinaire, productrice de travaux de qualité au service de la société, débarrassée de la logique des profits, marchés et autres brevets : la crise du COVID-19 en a bien montré la nécessité ;
- En luttant contre les effets néfastes de la loi de programmation de la recherche et du financement par projet qui précarisent tant le personnel que les unités, tant les individus que les thématiques, sans même apporter réellement de nouveaux moyens. En refusant aussi la mise en concurrence généralisée, l'exacerbation des ambitions individuelles, à l'opposé de l'esprit de coopération qui devrait être la référence (par exemple avec les Chaires de Professeur-es Junior, dont le contrat des premiers et premières lauréat-es arrivera à échéance lors de cette mandature et qui risquent de freiner les changements de corps des actuels CR) ;

- En dénonçant la précarisation du personnel, en s'exprimant contre tout ce qui y contribue (dont l'Agence Nationale de la Recherche, les Programmes d'Investissement d'Avenir, les IDEX, LABEX et autres machinEX et « pôles d'excellence », qui sont utilisés comme prétextes pour recruter moins de titulaires), en mettant en balance les organisations du travail qui s'appuient largement sur cette précarité alors que d'autres équipes luttent au contraire pour un emploi stable ;
- En luttant contre la précarisation généralisée des emplois ;
- En donnant aux élu-e-s C les moyens de faire entendre la spécificité des contributions des ingénieurs et ingénieures, techniciennes et techniciens dans les unités ; en montrant les effets délétères de leur mutualisation (notamment ces derniers temps au sein des UAR, Unités d'Appui à la Recherche), de la précarisation de leurs emplois et de la multiplicité de leurs statuts (CDD, CDI, titulaires) ; en portant la voix de l'ensemble du personnel, quels qu'en soient les statuts, dans les visites et avis sur les unités, leurs directions... En demandant leur consultation systématique lors de la mise en place de projets qui nécessitent leurs collaborations ;
- En demandant la reconnaissance de toute participation aux activités collectives (participations aux jurys de concours, etc.), comme partie intégrante des missions de l'agent, prises sur son temps de travail, valorisées dans son parcours plutôt que par une rémunération à la tâche ;
- En refusant de participer à l'individualisation des rémunérations et à l'attribution de distinctions : médailles, composante 3 du RIPEC chercheur-e-s, etc.
- En refusant de prendre en compte les "coloriages" de postes et autres artifices par lesquels les directions du CNRS et des instituts imposent leur vision des recrutements ;
- En organisant une coordination entre les élu-e-s du CoNRS et les élu-e-s des Commissions administratives paritaires et des F3SCT (Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail), pour intervenir plus efficacement sur les situations conflictuelles, en réclamant une participation active des sections et des CAP au suivi post-évaluation ;
- En luttant contre les discriminations et les stéréotypes pour ce qui concerne le recrutement et le suivi des carrières ;
- En mettant en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre la parité, en particulier en refusant de se plier aux normes de réussites masculines.

L'engagement des élu-e-s soutenu-e-s par SUD Recherche est garant de l'orientation de leur action. Un engagement ancré dans la société, attentif aux situations de l'ensemble de la société au-delà du microcosme de la recherche, portant l'égalité entre femmes et hommes au premier plan de leur préoccupation, luttant contre toutes les formes de discrimination.

**Pour nous, défendre la recherche publique et son personnel, c'est garder un CNRS pluridisciplinaire, un CNRS non contingent du mercantilisme ambiant et des « arrangements » de quelques « responsables » au service de quelques instituts ou unités « d'élite » !**

**VOTER Sud Recherche, c'est VOTER AUTREMENT et ÊTRE SOLIDAIRES**

Les élu-e-s Sud Recherche s'engagent notamment à respecter les valeurs de notre « Charte des élu-e-s et mandatés » : <https://www.sud-recherche.org/SPIPprod/spip.php?article1722>